

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 28 (1920)

Heft: 7

Rubrik: Aux comités des sections de la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire	
Page	Page
Aux comités des sections de la Croix-Rouge suisse	73
Croix-Rouge et cinématographe	75
Assemblée générale annuelle de l'Alliance suisse des samaritains	75
Florence Nightingale	76
Prescriptions de l'Alliance suisse des gardes-malades concernant les examens des gardes-malades	78
	Visite des camps de prisonniers allemands dans les régions libérées du Nord de la France
	80
	Les samaritains de Vevey à l'honneur
	82
	Nouvelles de l'activité des sociétés :
	Société militaire sanitaire, circulaire du Comité central aux sections; Invitation à la 39 ^e assemblée des délégués, à Olten; La section de Soleure à ses sections-sœurs, aux amis et bienfaiteurs de la société
	83

Aux comités des sections de la Croix-Rouge suisse

Les sections de la Croix-Rouge suisse viennent de recevoir la circulaire suivante qui aura — nous aimons à l'espérer — toute leur attention :

Au nom de la Direction de la Croix-Rouge suisse, nous nous permettons de vous adresser une prière instante :

Recrutez-nous de nouveaux adhérents !

S'il est vrai peut-être que — pour le moment — l'intérêt pour une préparation de la Croix-Rouge en vue de la guerre semble avoir diminué au sein de notre population, nous pensons qu'il est plus que jamais nécessaire de tenir notre activité en éveil puisque des *tâches de paix s'imposent de plus en plus* à notre Croix-Rouge.

Sans perdre de vue notre mission en temps de guerre, ce sont surtout nos multiples activités pacifiques que nous ne pourrions résoudre sans le concours effectif de notre peuple tout entier.

Ces tâches de paix sont particulièrement sympathiques à notre population, nous en avons fait l'expérience au cours des dernières années, aussi considérons-nous comme un devoir de les poursuivre et de les multiplier s'il y a lieu.

Parmi ces tâches pacifiques, citons tout d'abord la diffusion de saines notions d'hygiène dans toutes les classes de notre peuple. C'est par le moyen de cours toujours plus nombreux, traitant des premiers secours, des soins aux malades à domicile, et de l'hygiène en particulier, que nous obtiendrons les meilleurs résultats.

Nous aurons à vouer toute notre attention à former du personnel infirmier et à le grouper. Parmi les sœurs infirmières et les infirmiers professionnels, nous aurons la tâche délicate de faire une sélection en éliminant les éléments de moindre valeur. Certes, notre population suisse connaît depuis les dernières épidémies la va-

leur d'un personnel de gardes-malades à la hauteur de sa tâche.

La Croix-Rouge pourra rendre les plus grands services dans la lutte entreprise contre la tuberculose, contre les maladies vénériennes, contre les épidémies de toute nature. Nous ne resterons pas étrangers aux œuvres de prévoyance sociale en faveur de l'enfance ou de la vieillesse.

N'oublions pas, enfin, que le Conseil fédéral considère la Croix-Rouge comme la seule organisation centrale officielle de toutes les œuvres de secourisme. En cette qualité nous aurons, dans l'avenir comme jusqu'ici, lors de calamités ou de catastrophes publiques, à canaliser les efforts trop souvent disséminés de la charité publique et à leur procurer le maximum de rendement utile.

Ce n'est pas seulement de l'argent qui nous est nécessaire pour une telle activité; il nous faut l'intérêt et la collaboration de toute la population suisse qui devrait pouvoir s'enorgueillir de sa Croix-Rouge comme d'un patrimoine commun à tous ses enfants.

La Suisse n'est pas le seul pays qui cherche à arriver à cette conception nationale de l'œuvre de la Croix-Rouge. Lors de la conférence de la Ligue des Croix-Rouges à laquelle 27 États — dont le nôtre — étaient représentés, la nécessité d'une propagande active en faveur des sociétés nationales de la Croix-Rouge a été soulignée, et toutes les nations feront un effort pour intéresser beaucoup plus que jusqu'ici toutes les sphères de leur population aux œuvres de secourisme. Notre pays qui se targue de pouvoir se nommer le « berceau de la Croix-Rouge », pourrait-il rester en arrière?

Nous nous adressons dès lors à nos sections en leur recommandant instamment

de vouer toute leur attention à la diffusion des principes de notre association, et à les mettre en pratique par l'augmentation si nécessaire du nombre de leurs membres.

Chaque famille suisse devrait se faire un point d'honneur d'avoir dans son milieu des adhérents à la Croix-Rouge.

Un recrutement intensif pourrait avoir lieu à l'occasion de conférences, de visites à domicile, au moyen de causeries dans les écoles et au sein de sociétés locales; en tous cas ne faudrait-il négliger aucune manifestation qui pourrait rendre la Croix-Rouge plus populaire et lui attirer des adhérents. Nous sommes convaincus qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine et que nos sections pourraient augmenter sensiblement l'effectif de leurs membres.

Combien de fois ne nous a-t-on pas demandé comment il fallait faire pour devenir membre de la Croix-Rouge!

Nous voudrions enfin vous faire remarquer que le moment d'agir paraît favorable, car la population de nos cantons n'a pas encore oublié ce que la Croix-Rouge suisse a pu faire en faveur de nos soldats au cours des longues années de mobilisation!

C'est pourquoi nous vous prions avec insistance de vous mettre à l'œuvre dès que cela vous sera possible.

Convaincus que ce n'est pas en vain que nous nous adressons à votre section, nous vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.

Berne, avril 1920.

Pour la Direction de la Croix-Rouge suisse,

Le président:

COLONEL BOHNY.

Le secrétaire général:

D^r C. JSCHER.

